

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	45 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION
RUE GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:
Annonces, la ligne _____ 6 fr 30
Réclames, — 1 00

L'AFFAIRE DE TERRE-NEUVE.

Une convention franco-anglaise.

LONDRES, 10 MARS. — D'après les derniers renseignements, les négociations qui se poursuivaient entre les cabinets de Paris et de Londres au sujet de Terre-Neuve, ont abouti à un accord pour lequel les signatures seront échangées demain ou jeudi.

La convention nouvelle serait soumise aux parlements des deux pays vers la fin de la semaine.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Composition du tribunal.

Un décret modifie la composition du tribunal de St-Pierre-Miquelon. Il stipule que les assesseurs-adjoints au conseil d'appel pour le jugement des crimes seront au nombre de quatre et qu'au lieu d'être désignés par le gouverneur ils seront tirés au sort sur une liste de quarante notables, dressée chaque année à cet effet.

De plus, les accusés auront le droit d'exercer leurs récitations préemptoires. Afin que celles-ci puissent être faites en toute connaissance de cause, ils recevront notification de la liste des notables la veille des débats, à peine de nullité de toute la procédure qui suivra.

Enfin, de même que les jurés, les assesseurs ne seront plus appelés à délibérer que sur les questions relatives à la culpabilité des accusés, et le conseil d'appel statuera seul sur l'application de la peine et sur les questions de droit qui peuvent être soulevées.

D'INTÉRIMAIRE A TITULAIRE.

Adressant à son successeur titulaire, M. Bergès ses compliments de bienvenue. M. Laroche Ludger s'est exprimé d'après la *Feuille Officielle* — en ces termes :

J'aurais été fier de vous annoncer que tout marche d'une façon irréprochable : il n'en est pas ainsi malheureusement. Les difficultés que nous créons chaque jour la municipalité de St-Pierre sont nombreuses mais pas insurmontables.

Si elles ne sont pas insurmontables, ce n'était pas la peine d'en parler et nous ne pouvons que voir dans cette déclaration ou symptôme caractéristique de l'état d'esprit de M. Laroche Ludger à l'endroit de l'Assemblée communale et du Maire de St-Pierre. Non pas qu'une pareille sortie contre nos amis nous inquiète et que nous en redoutions les conséquences; loin de là. Nous savons à quoi nous en tenir et sur les intentions conciliatrices de l'honorable M. Bergès et sur les instructions qu'il a reçues du Département.

La municipalité de St-Pierre ne dépendant que du suffrage universel et de la loi et M. Laroche Ludger n'étant ni le suffrage universel ni la loi il y a d'abord lieu de rire de la mercuriale indirecte à laquelle ce fonctionnaire a cru devoir se livrer. Elle manque d'autorité et nous rappelle un peu la menace du Président de la minuscule République de St-Malo qui voulait envahir l'Italie avec quatorze corps d'armée.

Mais pour prouver à M. Laroche Ludger qu'il eût mieux fait de se taire nous allons intervertir les rôles et offrir à ses méditations l'hypothèse que voici :

Supposons que demain M. Paul Mazier présente à M. le directeur de l'Intérieur Bergès les membres du Conseil municipal de St-Pierre et qu'il lui dise :

« L'administration de votre prédécesseur intérieur, monsieur, n'a cessé de créer à la commune de St-Pierre des difficultés et des ennuis. C'est un héritage bien lourd, vous ne

tarderez pas à nous en rendre compte, que ce soit que M. Laroche Ludger vous a légué etc. »

Qu'en penserait M. Laroche Ludger ? Il protesterait sans doute énergiquement et il trouverait déplacé et discourtois le langage du Maire. Et pourtant le Maire aurait purement et simplement suivi son exemple !

Pour conclure donnons à M. Laroche Ludger un petit conseil, celui de rester tranquille. Il n'entrainera avec lui contre nous, ni M. Bergès, ni M. Feillet qui ne se mettront pas à la remorque d'un subalterne. Et alors il sera seul. Seul ! qu'il médite le mot de l'Ecriture : « Vae soli ! » et qu'il dépose les armes, sinon, le Patriote qui ne lui garde pourtant pas rancune.....

TONTAINE.

Monsieur le Gérant du « Patriote ».

Je vous serai bien obligé d'insérer la lettre suivante :

Saint-Pierre, le 2 Avril 1891.

Ma dignité (expression qui m'a été reprochée) nécessite quelques explications au sujet des élections du 5 Avril prochain.

Lors de celles du 18 Janvier, je fus candidat avéré jusqu'au dernier moment; la crainte d'un échec basée sur une cabale qui devait me faire échouer, me mit dans l'alternative d'observer la discipline nécessaire à tout parti qui veut faire triompher ses idées. Laissant de côté toute question d'amour propre, je me désistai, avec l'intention bien arrêtée de ne pas me remettre sur les rangs. Malgré cette résolution, je fus amené à prendre l'engagement d'être candidat au 5 Avril, ce que j'acceptai sans bien des phrases. La cabale du 18 janvier existerait parait-il, encore, pour le 5 Avril, et ce motif m'a fait éviter du poste que j'étais bien décidé à briguer.

Malgré tout le dévouement que j'ai ap-



porté à défendre les intérêts de la colonie, je suis parait-il trop impopulaire. Dans ces conditions, quoique d'un tempérament bien trempé, n'ayant nullement la prétention de m'imposer, je suis obligé de reconnaître mes illusions, et rentrant en moi-même, j'accepte sans qualificatif, d'être rendu à mes occupations professionnelles.

En conséquence, à dater de ce jour, tout en restant fidèle aux idées que j'ai débattu, je me retire complètement de la politique militante. C'est m'avoir fait beaucoup d'honneur, que de m'avoir fait sujet visé aux élections. Ce sera la satisfaction que j'emporterai, de la sincérité avec laquelle je m'étais intéressé à l'avenir de la colonie. J'ai conservé pleine et entière, mon indépendance, qui est la qualité indispensable à quiconque veut être un homme.

G.-V. LIORAT,
pharmacien
chimiste de l'École de Paris.

MOUVEMENTS MARITIMES.

PORTE DE SAINT-PIERRE.

ENTRÉES.	venant de
27 vap. Electrique, c. Charles, div. 1460 passagers.	St-Malo.
27 Minihic, c. Cotras, div.	St-Malo.
27 Mireille, c. Huet, div.	St-Malo.
30 Bavolette, c. Thouin, div.	St-Malo.
30 G. G. Kelly, c. Leblanc, pommes de terre.	Halifax.
30 Evangeline, c. Olivier, div.	St-Malo.
30 Égalité, c. Esnoux div.	La Houle.
30 Claude, c. Ranault, div.	St-Malo.
30 Imogènes, c. Beervis, div.	Liverpool.
30 Due, c. Benoist, div.	Granville.
30 Survivor, c. Godard, div.	St-Servan.
30 Canadienne, c. Bouvier, div.	Granville.
30 Château-Laffitte, vap. c. Chabot, div. 950 passagers.	St-Malo.
30 Berthe-Émile, c. Gidouin, div.	St-Malo.
30 Liquidateur, c. Aubert, div.	St-Malo.
30 Vague, c. Bluet, div.	St-Malo.
30 Marie-Amélie, c. Béchet.	Boston.
30 Emilie, c. Roland, sel.	St-Malo.
21 Deux-Empereur, c. Leconte, div. Grauville.	
31 Daphné, c. Ménage, div.	St-Malo.

CHOSES ET AUTRES.

Dans un hôtel, un voyageur prévoyant : — Garçon, recommandez au monsieur qui loge au-dessus de moi de mettre ses bottes, le matin, sans faire trop de bruit.

— C'est une dame.

— Alors, priez-la de la recommander à ces messieurs.

Gacarate, une jeune créole de la Guadeloupe a été renvoyée de chez ses maîtres; elle se présente dans une autre maison pour être bonne d'enfant.

— Mais vous êtes bien petite ?

— Oh ! ça ne fait rien, madame; le bébé se fera moins de mal quand je le laisserai tomber.

Le mardi gras sur le boulevard.

— Papa, qu'est-ce que c'est que le mardi-gras ?

— Mon ami, c'est un jour où les passants regardent passer d'autres passants qui ne peuvent pas passer parce qu'il y a trop de passants !

Quelqu'un s'exclame sur la jeunesse d'un saltimbanque adolescent qui engouffre adroïtement un sabre dans son cesophage.

— Parbleu ! répond un autre, l'avaleur n'attend pas le nombre des années.

Un juge d'une rare inexactitude à l'audience est mandé par le premier président de Saint-Louis.

Celui-ci croit devoir admonester son subordonné :

— Qu'est-ce à dire ?... On ne vous voit jamais au tribunal !... Vous devez pourtant savoir, monsieur, qu'on ne peut être juge et parti !

Guibollard lit dans son journal qu'une somnambule extra-lucide vient de se retirer avec dix mille francs de rentes.

— Ah ! ... s'écrie-t-il, c'est donc bien vrai que la fortune vient en dormant.

Propriétaire Gérant, A. Lemoine.

ANNONCES.

A Céder
Deux places dans les bancs de l'église
s'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les voyageurs que, par faveur spéciale, la compagnie l'a autorisé à délivrer les billets de passages, par ses steamer de la ligne de New-York, aux mêmes prix que ceux perçus en France.

Les billets coûteront désormais, à St-Pierre seulement :

Première classe:

400, 500, et 600 francs suivant les cabines.
au lieu de 80, 100, et 120 dollars.

Deuxième classe:

300 francs au lieu de 60 dollars.

L'agent de la C^{ie} G^{ie} Transatlantique
Théodore CLÉMENT.

A VENDRE



Une maison à rez-de-chaussée comprenant huit pièces et deux magasins.

S'adresser à M. E. LARRALDE.

LA REVUE NATIONALE

DE

L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET

COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à
M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre
Miquelon.

LIBRAIRIE DU MAGNETISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS.

On raconte partout des faits extraordinaires; ici, c'est l'enraînement de la suggestion ou à vue à distance sans le secours des yeux; là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore, le MAGNETISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous vous demandons de nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNETISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par an, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIEREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNETISME, 23 rue Saint-Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

Saint-Pierre. — Imp. A. Lemoine,